

Chantal Jourdan, députée dans l'Orne, « regrette la fermeture » de plusieurs classes



Chantal Jourdan dénonce les fermetures de classes annoncées par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale en juin. Archives Ouest-France

Le Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) annonçait en juin la fermeture de plusieurs classes dans le département pour la rentrée 2025. La députée socialiste de la première circonscription de l'Orne déplore le manque de moyens alloués au territoire.

Le 26 juin 2025, le Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) présentait les [ajustements de la carte scolaire](#) dans l'Orne pour la rentrée 2025. La députée de la première circonscription de l'Orne (Alençon, Domfront, Sées), Chantal Jourdan, a déclaré lundi 7 juillet 2025, dans un communiqué, « **regretter le nombre de fermetures actées** » dans ladite circonscription. Six écoles sont concernées. Elle affirme que dans « **beaucoup** » de ces écoles qui perdent une classe, « **les effectifs prévus pour l'année scolaire 2025-2026 sont similaires à ceux de l'an passé.** »

Le CDEN prévoit 150 écoliers en moins pour la rentrée 2025 par rapport à 2024 à l'échelle du département.

Marges de manœuvre budgétaires insuffisantes

Chantal Jourdan affirme que « **malgré les nombreux rendez-vous tenus avec le directeur académique de l'Orne, ce dernier n'a pu proposer d'alternatives, faute de marges de manœuvre budgétaires suffisantes** ». La députée estime que « **les élèves seront désormais plus de 20, parfois 21 ou 22 par classe** » dans plusieurs écoles de la circonscription. « **La moyenne des effectifs se situe autour de 15 par classe dans les pays de l'Union européenne.** »

Le 27 janvier, le Premier ministre François Bayrou annonçait [renoncer à la suppression de 4 000 postes d'enseignants](#) prévus dans le budget. Il avait été menacé de censure par le groupe socialiste, dont fait partie Chantal Jourdan. Elle déplore les « **fermetures décidées localement qui traduisent un décalage entre les engagements nationaux et les moyens réellement alloués aux territoires** ».

Léonie CADON.